



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05 / 05 / 23

Dossier complet le : 05 / 05 / 23

N° d'enregistrement : 2023-7137

1 Intitulé du projet

Constructions de 3 bâtiments indépendants et d'un parking au 102 avenue du Pont rouge sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe (59440)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SASU AVESNES-SUR-HELPE

Raison sociale

N° SIRET

9 0 3 9 7 5 8 2 9 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BERNARD

Prénom(s)

Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41° a)	création de 163 places de stationnement

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le périmètre d'étude représente une superficie totale de 15 729 m².
Construction de 3 bâtiments indépendants : 2 à vocation commerciale et 1 à vocation municipale et un parking de 163 places de stationnement.
Il comprend la démolition de plusieurs bâtiments dont une ancienne brasserie, à l'état actuel le site ne comporte aucun ni espaces verts ni surfaces perméables.

(cf. Annexes supplémentaires 1, 2, 3, 4)

4.2 Objectifs du projet

Développer l'attraction commerciale et des équipements publics

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Démolition de 7820m² environ d'une ancienne brasserie, d'un SDIS et d'autres bâtiments.

Construction d'une surface de plancher de 5160 m² de nouveaux bâtiments. Les bâtiments seront équipées en panneaux photovoltaïques.

Construction d'un espace de stationnement avec 163 places. Le revêtement sera semi-perméable (Evergreen). (cf. Annexe supplémentaire 3 - Plan de Coefficient de ruissellement)

A l'état actuel le site ne comporte aucun ni espaces verts ni surfaces perméables (annexe supplémentaire 5).

Gestion des eaux pluviales :

- Création de réseaux de collecte des eaux pluviales en recueillant les eaux de toiture des trois cellules et celles du parking par des avaloirs puis rejet dans l' ' Helpe Majeure après traitement des hydrocarbures au niveau du parking,
- Création de réseaux de collecte des eaux usées reprenant les eaux usées des trois cellules, par l' ' intermédiaire d' ' un réseau gravitaire avec l' ' ajout d' ' un ou deux postes de refoulement pour les cellules 1 et 2 en direction du réseau d' ' eaux usées situé rue du Pont Rouge et de manière gravitaire pour les rejets de la cellule 3 en direction de la rue des Prés.

(cf. Annexe supplémentaire 4 - Plan des réseaux)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le secteur sera attractif puisqu'il sera composé de cellules commerciales et d'équipements sportifs. Il engendrera du trafic et du stationnement de véhicules.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire qui a été accordé le 26 janvier 2023.

Il a aussi fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, avec récépissé de dépôt en date du 31 janvier 2023 par la DDTM Nord.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale de plancher créée	5160 m ²
dont surfaces destinées pour les commerces	4945 m ²
et équipements d'intérêts collectifs et de services publics	215 m ²
Le périmètre d'étude représente une superficie totale de 15 729 m ²	15 729 m ²
Places de stationnement créées	163 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 102 Voie : Avenue du Pont Rouge

Lieu-dit :

Localité : Avesnes-sur-Helpe

Code postal : 5 9 4 4 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5 0 ° 0 7 , 3 2 " N Lat. : 3 ° 5 5 , 4 1 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude borde le périmètre de la ZNIEFF I : la Vallée de l'Helpe Majeur entre Ramousies et Noyelles-sur-Sambre (id : 310013732). Il se situe à 3.7 km d'une ZNIEFF de type II : La Thiérache bocagère (id : 310013729).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à 16 km du périmètre d'un arrêté de protection de biotope le plus proche (id :FR3800773).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre du PNR de l'Avesnois (FR8000036).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé Risques inondations Par une crue à débordement lent de cours d'eau (annexe supplémentaire 5)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site à proximité le CENTRE EDF GDF SERVICES HAINAULT-CAMBRESIS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre en attente de validation de l'AAC GODIN - CARRIERE
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 9,5 km du site N2000 directive Oiseaux Forêt, bocage, étangs de Thiérache (FR3112001), et pour les N2000 directive habitat : 9,3 km de la Vallée de la Sambre (FR3102006) et 9,5 km du site Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor (FR3100511).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe 8 sites d'intérêt sur la commune. Ces sites ne sont pas inscrits ou classés Monuments Historiques et ne font donc pas l'objet d'un périmètre de protection de 500 m.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- risque de pollution des sols
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- risque sismique modérée - risque inondation - risque retrait et gonflements d'argiles modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux et en phases d'exploitation puisqu'il s'agit d'une zone d'activité.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront des nuisances sonores temporaires.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront des vibrations temporaires.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation de luminaire est prévue dans le projet.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales des toitures et du parking seront rejetées dans l'Helpe Majeure. Ces eaux seront canalisées et passeront par un séparateur à hydrocarbures avant d'être rejetées dans le milieu.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau indique que les aménagements n'influeront d'un point de vue quantitatif que faiblement sur l'écoulement de l'Helpe Majeure, et permettront même d'un point de vue qualitatif la protection de l'Helpe Majeure.

Le projet ne va pas imperméabiliser des espaces perméables puisque le site ne comporte aucun ni espaces verts ni surfaces perméables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures proposées dans le dossier loi sur l'eau concernent la gestion des eaux pour éviter de polluer l'Helpe Majeure et préserver l'environnement avec :

- Création de réseaux de collecte des eaux pluviales en recueillant les eaux de toiture des trois cellules et celles du parking par des avaloirs puis rejet dans l'Helpe Majeure après traitement des hydrocarbures au niveau du parking,
- Création de réseaux de collecte des eaux usées reprenant les eaux usées des trois cellules, par l'intermédiaire d'un réseau gravitaire avec l'ajout d'un ou deux postes de refoulement pour les cellules 1 et 2 en direction du réseau d'eaux usées situé rue du Pont Rouge et de manière gravitaire pour les rejets de la cellule 3 en direction de la rue des Prés.
- Mise en oeuvre d'une procédure en cas de pollution accidentelle des eaux de surfaces.

Les rejets dans l'Helpe Majeure seront probablement inférieurs à ceux effectués actuellement. Par ailleurs, il est rappelé qu'actuellement, toutes les eaux pluviales de la zone sont rejetées dans l'Helpe Majeure sans aucun traitement des hydrocarbures ou autre pollution. De fait, nos travaux amélioreront sensiblement la qualité de l'Helpe Majeure.

Des moyens de surveillance et d'entretien sont également prévus. Ces mesures seront prévues pour toute la durée de vie de l'installation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe supplémentaire 1 - Plan de masse existant (Description du projet)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe supplémentaire 2 - Plan de masse du projet E : 1/250e (Description du projet)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe supplémentaire 3 - Plan de coefficient de ruissellement CBS (Description du projet; phase travaux)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe supplémentaire 4 - Plan des réseaux (Description du projet; phase travaux)	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe supplémentaire 5 - Attestation et note technique de prise en compte du PPRI (Sensibilité environnementale)	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

Complément 2023-7137

1) Concernant les espaces verts :

Voici les surfaces d'espaces verts :

Existant : 450m²

Projet: 3284m²

La surface d'espace vert du projet est représentée sur l'annexe supplémentaire 2 : avec un détail de 322m² pour les noues et 2962m² pour les espaces verts en pleine terre. Total: 3284m²

2) Concernant les déplacements :

Le site étant en ORT et n'étant pas soumis à la CDAC, nous n'avons pas réalisé d'étude de trafic.

Trafic routier

Les accès routiers ont été validés par la mairie d'Avesnes sur Helpe et la DIR Nord.

Le projet n'augmentera que très faiblement le trafic sur l'avenue du Pont Rouge

Il faut savoir que cette artère sera fortement délestée de son trafic par la création prochaine de la rocade de contournement.

Le projet prévoit

- la dissociation des flux PL et VL
- 1 entrée/sortie VL rue du Pont Rouge avec obligation de tourner à droite en sortie.
- 1 sorties VL : rue des Prés pour éviter l'engorgement du parking
- 1 entrée/sortie rue des Près PL

3) le stationnement

Le parking prévoit 163 places, car il répond tout à d'abord à la loi ALUR qui limite sa surface à 75% de la surface de plancher (73% pour le projet)

Le site étant situé à proximité du centre-ville d'Avesnes sur Helpe et dans une zone urbanisée, il est donc avant tout dédié à sa population.

Grace aux modes doux, le nombre de places de parking créées est largement suffisant à l'exploitation des 3 cellules

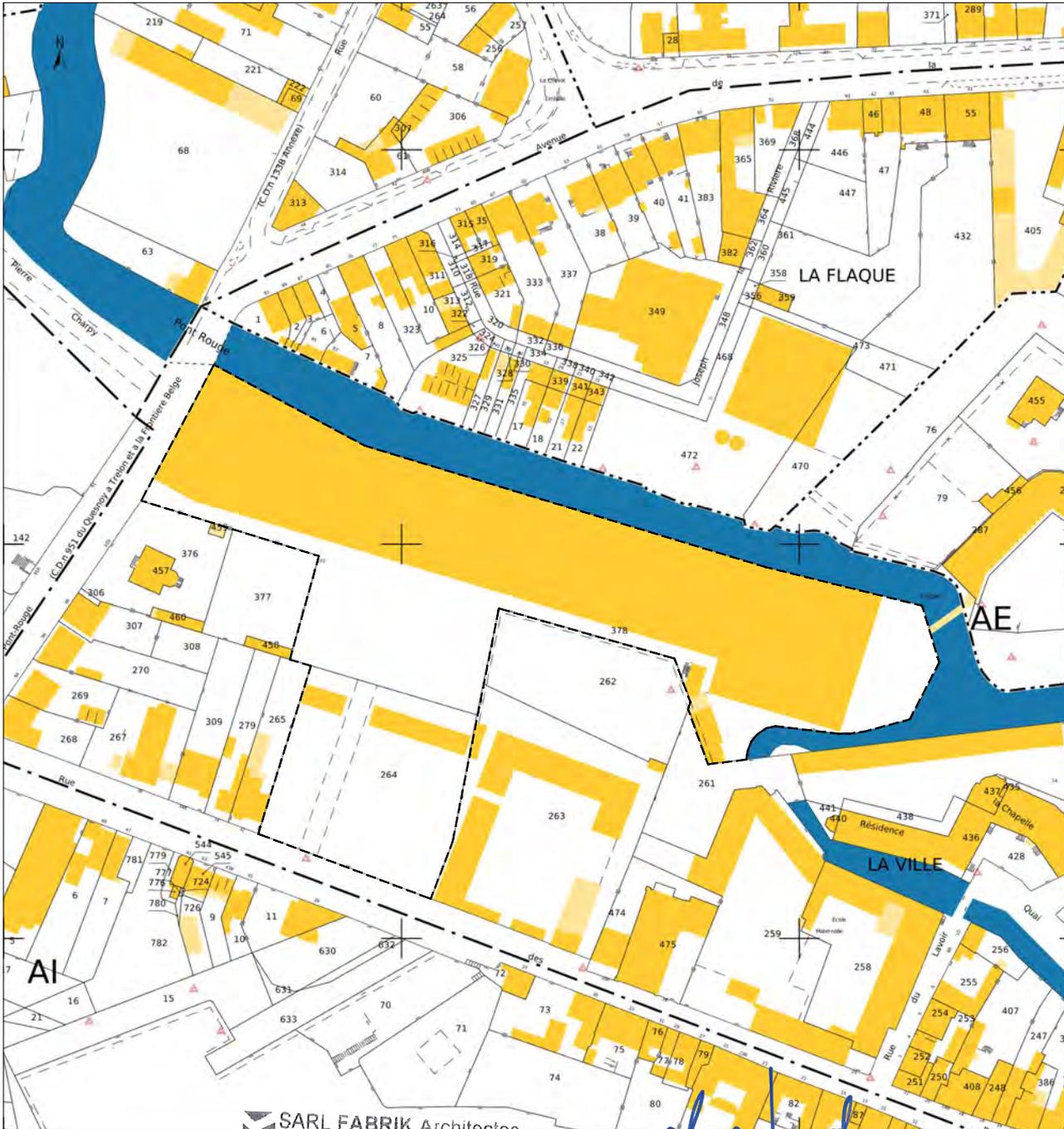
4) les modes doux

Les modes doux sont un axe majeur du projet :

- 2 accès piétons desservent le site depuis la rue du Pont rouge et la rue des Près. Des parcours sécurisés drainent le site jusqu'à chaque entrée des bâtiments.
- 2 Parkings vélos totalisant 30 places sont disposés devant les entrées des 2 surfaces commerciales.

- Des parkings vélos municipaux seront installés sur les trottoirs de la rue des Près à proximité de la cellule 3 (salle de danse)
- Le site se situe entre 2 arrêts de bus :
- Gare d'Avesnes sur Helpe à 450m
- Lycée Jesse de Forest à 600m
- Ces 2 stations sont desservies par 9 lignes régulières (952, 957E , 955, 957 , 981 , 982, 984, 989 et 995)

PLAN DE SITUATION (PC1) :



SARL FABRIK Architectes
 27 rue Salembier
 59700 Marcq en Baroeul •
 Tel : +33 320 050 384
 Fax : +33 320 050 385
 fabrikarchitectes@yahoo.fr
 siret: 482 926 052 00010 - Code NAF 7111Z

[Handwritten signature]





102 Av. du Pont Rouge



PC6 - INSERTION - Vue 1

SCHÉMA DE REPÉRAGE DES VUES



PC6 - INSERTION - Vue 2

FABRIK SARL FABRIK Architectes
 27 rue Salembier
 59700 Marcq en Baroeul
 Tel : +33 320 050 384
 Fax : +33 320 050 385
 fabrikarchitectes@yahoo.fr
 siret: 482 926 052 00010 - Code NAF 7111Z

PC 2 - PLAN MASSE

EXISTANT

Ech: 1/750^e



Légende Existant

	Bâti
	Espace vert
	Cloture
	Limite cadastrale
	Arbres

SARL FABRIK Architectes
27 rue Salembier
59700 Marcq en Baroeul
Tel : +33 320 050 384
Fax : +33 320 050 385
fabrikarchitectes@yahoo.fr
siret: 482 926 052 00010 - Code NAF 7111Z





Parking 163 places dont

- 4 PMR
- 6 famille
- 36 pré-équipées en fourreaux

PC 2 - PLAN DE MASSE

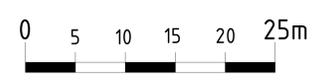
Projet
Ech: 1/250^e

Légende Projet

	Toiture Bâti bac acier + étanchéité
	Auvent bac acier + étanchéité
	Cheminement piéton (bitume)
	Cheminement piéton (schiste stabilisé)
	Espace vert
	Stationnement evergreen
	Panneaux photovoltaïques
	Cloture
	Limite cadastrale
	Arbres

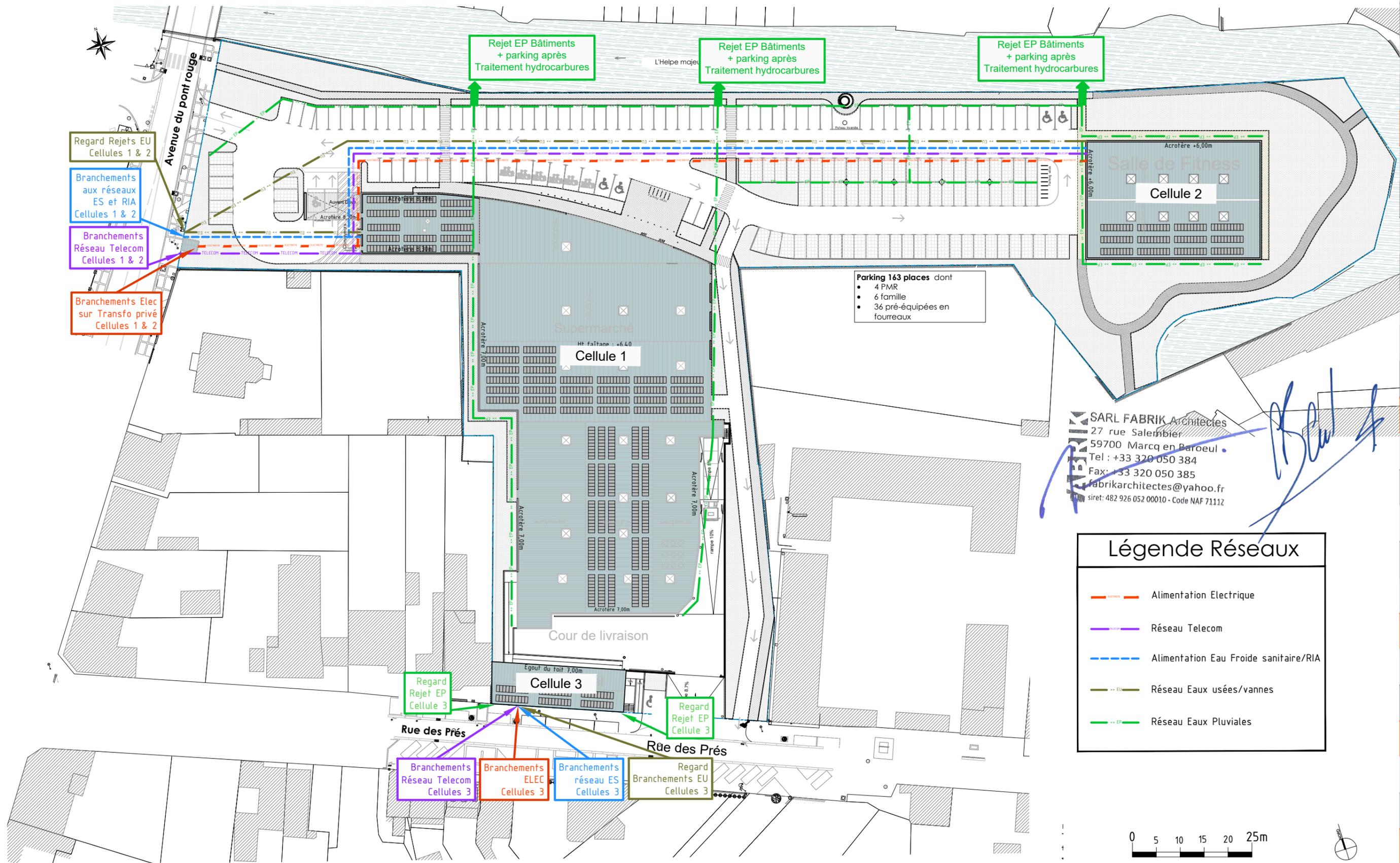
Beuf

SARL FABRIK Architectes
17 rue Saligny
42000 Marcy en Dore
Tel : +33 477 66 384
Fax : +33 477 66 385
www.fabrikarchitectes.com
SIRET : 421 200 000 - Code NAF 7111



PC 2R - PLAN de MASSE Réseaux

Projet
Ech: 1/750^e



- Regard Rejets EU Cellules 1 & 2
- Branchements aux réseaux ES et RIA Cellules 1 & 2
- Branchements Réseau Telecom Cellules 1 & 2
- Branchements Elec sur Transfo privé Cellules 1 & 2

Rejet EP Bâtiments + parking après Traitement hydrocarbures

Rejet EP Bâtiments + parking après Traitement hydrocarbures

Rejet EP Bâtiments + parking après Traitement hydrocarbures

Parking 163 places dont
 • 4 PMR
 • 6 famille
 • 36 pré-équipées en fourreaux

SARL FABRIK Architectes
 27 rue Salembier
 59700 Marcq en Baroeul
 Tel : +33 320 050 384
 Fax : +33 320 050 385
 fabrikarchitectes@yahoo.fr
 siret: 482 926 052 00010 - Code NAF 71112

	Alimentation Electrique
	Réseau Telecom
	Alimentation Eau Froide sanitaire/RIA
	Réseau Eaux usées/vannes
	Réseau Eaux Pluviales



Coefficient de ruissellement



Légende	
5052m ²	Construction
5961m ²	Enrobé
395m ²	Schiste
1005m ²	Pavés drainants
322m ²	zones humides
2962m ²	Espaces verts de pleine terre



Plan n°
4b

Dossier n°210313
PC
Ind.G
14/10/2022

SITE
Centre Commercial Intermarché
102 ave du Pont Rouge
59440 Avesnes sur Helpe

PROJET
Création d'un ensemble commercial
comportant 3 cellules et 1 parking

M.O.A.
SASU Avesnes sur Helpe
Christophe Bernard
12 rue de Cannes
59000 LILLE
(cbernard@gespatrim.com)

Architectes
FABRIK Architectes
27 rue salemnier
59700 Marcq en Baroeul
T: 03 20 05 03 84 / fabrikarchitectes@yahoo.fr

FABRIK
ARCHITECTES

PC13

Attestation et note technique de prise en compte du PPRI

Dénomination du Projet

Création d'un ensemble commerciale
102 avenue du Pont Rouge
59440 Avesnes sur Helpe

Maîtrise d'ouvrage:

SASU AVESNES SUR HELPE
12 rue de Canne
59000 Lille

Attestation de l'architecte

Je soussigné, M. Delpierre Jean-Baptiste Architecte DPLG, atteste que le projet référencé ci-dessus a fait l'objet d'une étude du plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de l'Helpe Majeur. Cette étude a permis de déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation du projet situé de la parcelle située en zone Bleue et rouge. (Selon l'article R431-16-f du code de l'urbanisme).

Date et signature

Le 15/01/2023

**Note technique**

Aucune construction et aucune création de surface imperméables ne sont implantées dans la zone rouge.

Seule une partie de la cellule 2 est positionnée sur la zone bleue (378m² sur 914m² d'emprise)

Cette construction neuve offre une transparence hydraulique totale pour une crue centennale grâce à la création de noue de tamponnement dans les espaces verts.

La surface de la construction à usage d'activité est inférieure à 30% de la surface de l'unité foncière touchée par la zone bleue. (5,72%)

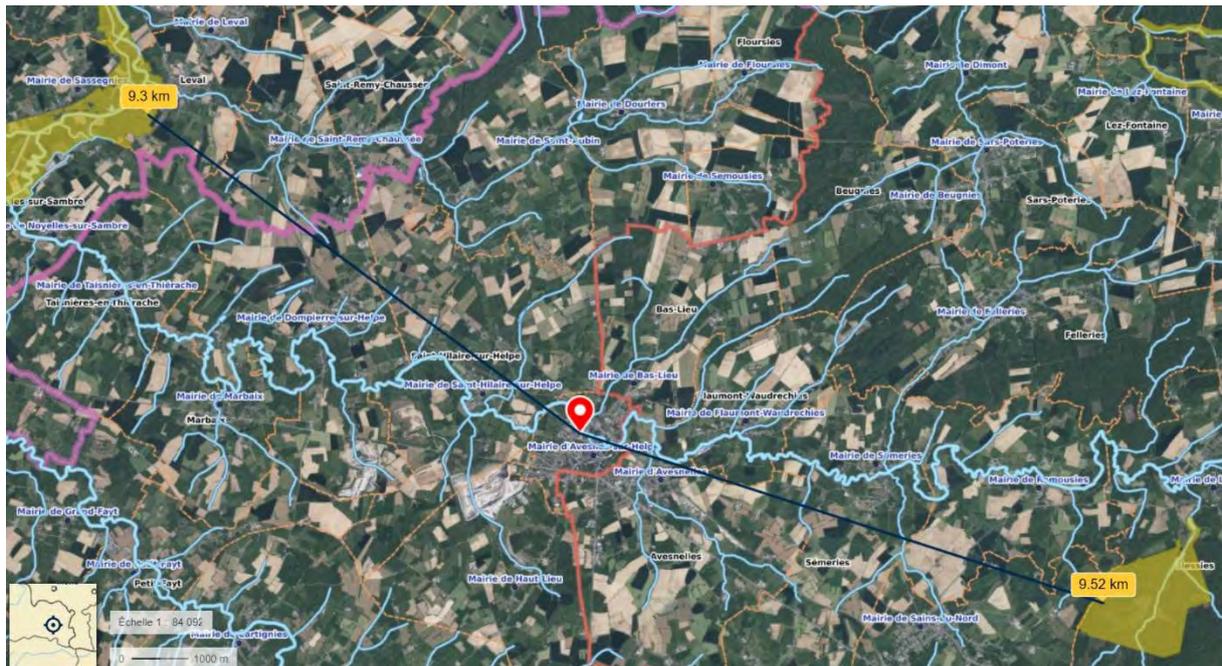
La cote de référence calculée pour ce site est de 148,17 m IGN 69 (147,67 + 0,50)

La dalle du rdc de la cellule 2 est implantée 16cm au-dessus de cette cote soit à 148,32 IGN 69

Cette construction répondra à toutes les prescriptions techniques de la réglementation en zone bleue.

Les parking implantés en zone bleues sont en pavés à joints en enherbés permettant une perméabilité du sol.

Natura 2000 Directives Habitats :



Cartographie des zones Natura 2000 directives Habitats dans un rayon proche du site d'étude (source : Géoportail)

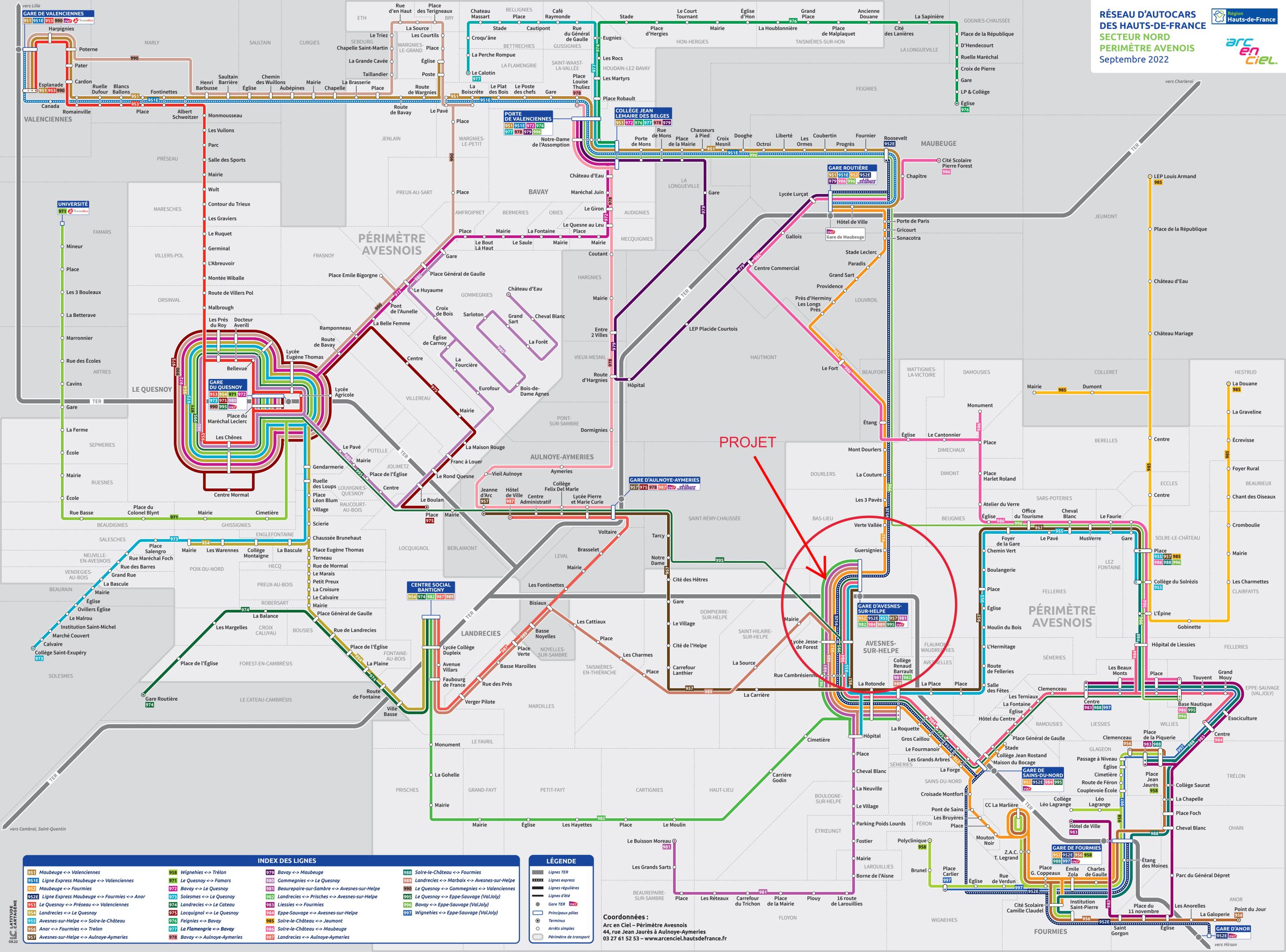
Distance du site d'étude (en km)	Identifiant	Nom
9.3	FR3102006	Vallée de la Sambre
9.5	FR3100511	Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor

Natura 2000 Directives Oiseaux :



Cartographie des zones Natura 2000 directives Oiseaux dans un rayon proche du site d'étude (source : Géoportail)

Distance du site d'étude (Km)	Identifiant	Nom
9.5	FR3112001	Forêt, bocage, étangs de Thiérach



INDEX DES LIGNES

951 Maubeuge ↔ Valenciennes	958 Wignehies ↔ Trélon	979 Bavay ↔ Maubeuge	988 Solre-le-Château ↔ Fourmies
951E Ligne Express Maubeuge ↔ Valenciennes	971 Le Quesnoy ↔ Famars	980 Gommegnies ↔ Le Quesnoy	989 Landrecies ↔ Marbaix ↔ Avesnes-sur-Helpe
952 Maubeuge ↔ Fourmies	972 Bavay ↔ Le Quesnoy	981 Beauraupaire-sur-Sambre ↔ Avesnes-sur-Helpe	990 Le Quesnoy ↔ Gommegnies ↔ Valenciennes
952E Ligne Express Maubeuge ↔ Fourmies ↔ Anor	973 Solesmes ↔ Le Quesnoy	982 Landrecies ↔ Prisches ↔ Avesnes-sur-Helpe	995 Le Quesnoy ↔ Eppe-Sauvage (ValJoly)
953 Le Quesnoy ↔ Préseau ↔ Valenciennes	974 Landrecies ↔ Le Cateau	983 Liessies ↔ Fourmies	996 Bavay ↔ Eppe-Sauvage (ValJoly)
954 Landrecies ↔ Le Quesnoy	975 Locquignol ↔ Le Quesnoy	984 Eppe-Sauvage ↔ Avesnes-sur-Helpe	997 Wignehies ↔ Eppe-Sauvage (ValJoly)
955 Avesnes-sur-Helpe ↔ Solre-le-Château	976 Feignies ↔ Bavay	985 Solre-le-Château ↔ Jeumont	
956 Anor ↔ Fourmies ↔ Trélon	977 La Flamengrie ↔ Bavay	986 Solre-le-Château ↔ Maubeuge	
957 Avesnes-sur-Helpe ↔ Aulnoye-Aymeries	978 Bavay ↔ Aulnoye-Aymeries	987 Landrecies ↔ Aulnoye-Aymeries	

LÉGENDE

- Lignes TER
- Lignes express
- Lignes régulières
- Lignes d'été
- Gare TER
- Principaux pôles
- Terminus
- Arrêts simples
- Périmètre de transport

Coordonnées :
 Arc en Ciel – Périmètre Avesnois
 44, rue Jean Jaurès à Aulnoye-Aymeries
 03 27 61 52 53 – www.arcenciel.hautsdefrance.fr

PROJET

